



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CORSE- DU- SUD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 3 - JANVIER 2015

SOMMAIRE

002- Administrations déconcentrées de Corse- du- Sud

01 - Préfecture de Corse- du- Sud

Arrêté N °2015009-0004 - Bureau de la circulation - Arrêté portant nomination de Madame Chloé COULONNIER en qualité de régisseur de la régie des recettes de la préfecture de Corse- du- Sud et confirmant la nomination du régisseur suppléant et du mandataire

1



PREFET DE LA CORSE- DU- SUD

Arrêté n °2015009-0004

signé par
GOURTAY Blaise

le 09 Janvier 2015

002- Administrations déconcentrées de Corse- du- Sud
01 - Préfecture de Corse- du- Sud
01 - 30 - Direction de la réglementation et des libertés publiques

Bureau de la circulation - Arrêté portant
nomination de Madame Chloé
COULONNIER en qualité de régisseur de la
régie des recettes de la préfecture de Corse-
du- Sud et confirmant la nomination du
régisseur suppléant et du mandataire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
BUREAU DE LA CIRCULATION
DRLP/Bcirc/CB

Arrêté n°

du 9 janvier 2015

Portant nomination de Madame Chloé COULONNIER en qualité de régisseur de la régie de recettes de la préfecture de Corse-du-Sud et confirmant la nomination du régisseur suppléant et du mandataire

Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,

- Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2014 nommant M. Christophe MIRMAND en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté NOR:INTF9300473A du 29 juillet 1993 habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;
- Vu l'arrêté préfectoral 2014148-0008 du 28 mai 2014 portant délégation de signature à M. Blaise GOURTAY, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 01-0783 du 29 mai 2001 instituant une régie des recettes à la préfecture de Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2000/224 du 15 février 2000 nommant Monsieur Didier SABATHE régisseur de la régie de recettes de la préfecture de la Corse du Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2012251-0003 du 7 septembre 2012 nommant Madame Patricia PIETRI régisseur adjoint de recettes de la préfecture de Corse du Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°201469-0005 du 18 juin 2014 portant nomination d'un mandataire à la régie de recettes de la préfecture de la Corse du Sud ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

.../...

ARRETE

- ARTICLE 1 - Madame Chloé COULONNIER, adjointe administrative de deuxième classe de préfecture, est nommée à compter du 09 janvier 2015, régisseur de la régie de recettes de la préfecture de la Corse du Sud, en remplacement de Monsieur Didier SABATHE, appelé à exercer d'autres fonctions.
- ARTICLE 2 - Madame COULONNIER devra verser entre les mains du directeur régional des finances publiques de Corse du Sud, avant d'entrer en fonction, le montant du cautionnement fixé à 6900 € par la réglementation en vigueur, ou obtenir son affiliation à l'association française de cautionnement mutuel pour un montant identique.
- ARTICLE 3 - Madame COULONNIER percevra une indemnité de responsabilité dont le montant annuel est fixé par la réglementation en vigueur, à 690 €.
- ARTICLE 4 - Mme Patricia PIETRI, adjointe administrative de première classe de préfecture, est confirmée dans la fonction de premier régisseur suppléant, chargée de remplacer le régisseur de recettes pendant son absence.
A ce titre, elle effectue toutes les opérations de la régie.
- ARTICLE 5 - Madame Madeleine VILLANOVA, adjointe administrative de première classe de préfecture, est confirmée dans la fonction de mandataire chargée de remplacer le régisseur, en cas d'absence concomitante exceptionnelle du régisseur, Madame COULONNIER et du premier régisseur suppléant, Madame PIETRI.
A ce titre, elle effectue les opérations suivantes : accès à la chambre forte, opérations de caisse, traitement des opérations de fin de journée comptable, pointages et enregistrement des opérations du compte de dépôt de fonds (DRFIP).
- ARTICLE 6 - Le régisseur suppléant et le mandataire engagent la responsabilité du régisseur titulaire.
- ARTICLE 7 - Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2000/224 du 15 février 2000 nommant Monsieur Didier SABATHE, régisseur de la régie de recettes de la préfecture de la Corse du Sud.
- ARTICLE 8 - Le secrétaire général de la préfecture de Corse-du-Sud et le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de ce jour et qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général



Blaise GOURTAY

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.